



En combien de temps propriétaire averti le locataire de travaux

Par **Gaujat Morgane**, le **28/03/2017** à **16:04**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement avec mon mari et le propriétaire a tendance à envoyer des gens faire des travaux chez nous en nous prévenant à la dernière minute et comme nous travaillons tous les deux nous n'avons pas le temps de nous libérer. Du coup les travaux ne sont pas faits. Aujourd'hui on nous annonce que le propriétaire a fait venir une entreprise pour un devis dans le cadre d'une fuite urgente au rez-de-chaussée et nous demande de nous libérer une demi-journée pour ces travaux sans nous indiquer en quoi ils vont consister (nous habitons au deuxième étage). J'aimerais savoir s'il existe des textes dans lesquels le propriétaire doit mettre un délai entre son avertissement des locataires et les travaux et s'il doit indiquer la teneur de ces derniers.

Pouvez-vous m'aider ?

Merci d'avance.

Par **Gaujat Morgane**, le **28/03/2017** à **16:30**

Merci beaucoup cela répond déjà à la partie teneur des travaux. Par contre il n'y a pas d'indication de délais entre la réception et l'exécution des travaux. Il n'existe pas de texte permettant au locataire un délai pour parler à son employeur afin de se libérer avant les travaux ?

Cordialement